

# l'Humanité



Samedi, 26 Octobre, 2019

## HEURE D'HIVER-HEURE D'ÉTÉ, C'EST BIENTÔT FINI OUI OU NON ?

Daniel Roucous

En attendant que la France acte la fin du changement d'heure bi-annuel comme la Commission européenne le propose aux Etats membres en 2021, l'heure d'hiver revient dans la nuit du 26 au 27 octobre (graphique ci-contre).

Ca fait quarante quatre ans, que les gouvernements successifs depuis Giscard d'Estaing en 1974, avancent ou retardent chaque année, nos horloges ! Et ça fait 20 ans que le passage à l'heure d'hiver a lieu le dernier dimanche d'octobre et le passage à l'heure d'été le dernier dimanche de mars.

Ainsi ce dimanche 27 octobre 2019 à 3 heures du matin il sera 2 heures, ça ramène à une heure de plus (au lieu de 2 l'été) que le temps universel (T.U) avec lequel nos édiles jouent au yoyo sous prétexte d'harmonisation européenne d'éclairage et dernière lubbie, lutter contre l'éclairage artificiel!. Ce T.U correspond au temps solaire moyen tenant compte de la correction due à la longitude (4 minutes par degré). Un décret du 8 mars 2017 a, à cet effet, mis à jour les dispositions réglementaires relatives au temps légal français.

Ca va durer encore longtemps ? La réponse tient dans deux infos :

1.- le calendrier du changement d'heure s'applique jusqu'en 2032 inclus, date à laquelle l'impact sur les économies d'énergie devrait s'améliorer selon une l'étude de l'Ademe [changement-d'heure-quels-impacts ?](#)

Cela dit, à la lecture des alertes régulières de l'ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne), on est en droit de s'interroger sur l'impact quant à la limitation de l'éclairage artificiel.

Cette association ne cesse d'alerter sur l'extension du parc d'éclairage public qui compterait 11 millions de points lumineux en France (+ 89% en 20 ans !) et ce malgré la réglementation. Lire notre article [eclairage-public-toujours-plus-lumineux-malgre-l'obligation-d'eteindre](#)

2.- Le Parlement européen, poussé par 4,2 millions d'Européens qui ont demandé que ça cesse lors d'une consultation publique cet été, est résolu à mettre fin au changement d'heure deux fois pas an - notre article [changement-d'heure-chronique-d-une-fin-annoncee](#)

Rebelote cette année, la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale ont lancé une consultation en ligne sur le sujet, entre le 4 février et le 3 mars 2019.

Cette consultation sur la fin du changement d'heure a reçu 2 103 999 réponses. Résultat : 61,16 % des citoyens ayant participé ont une expérience négative ou très négative du changement d'heure. Par ailleurs, 83,71 % des répondants souhaiteraient mettre fin au changement d'heure 2 fois par an. Enfin, en cas de suppression du changement d'heure, 59,17 % des participants choisiraient de rester définitivement à l'heure d'été.

Oui mais quand ?

Dans un communiqué de presse du 12 septembre 2018 le président de la Commission européenne proposait de tout arrêter en 2019. Comment et pour quelle heure ? Chaque Etat membre de l'Union européenne devra, au plus tard en avril 2019, notifier à la Commission européenne son intention d'appliquer de façon permanente l'heure d'été ou l'heure d'hiver. Cependant il est conseillé aux États membres de "coordonner leurs choix afin de préserver le bon fonctionnement du marché intérieur et d'éviter la fragmentation qui pourrait survenir dans une situation où certains États membres décideraient de continuer à appliquer les dispositions relatives à l'heure d'été alors que d'autres les supprimeraient."

Mardi 26 mars 2019, le Parlement européen a acté la fin du changement d'heures. Les états membres devront décider d'ici octobre 2019 s'ils restent à l'heure d'été ou choisissent l'heure d'hiver.

Rappelons que la directive européenne de 2001 relative au changement d'heure, transposée dans le droit français par arrêté du 3 avril 2001 du ministre de l'économie qui a pris effet le 1er janvier 2002, avait pour but d'harmoniser les dates auxquelles les états membres de l'Union européenne passent de l'heure d'hiver à l'heure d'été.

Elle n'a jamais obligé à appliquer le principe même du changement d'horaire, ce d'autant que la France avance déjà d'une heure sur le Royaume-Uni, l'Irlande, le Portugal. Celles et ceux qui voyagent en Europe le savent bien.

La faculté d'abandonner le mécanisme de changement d'heure a toujours été du ressort de chaque état en vertu du principe de subsidiarité... principe fondateur de l'Europe avec celui de la solidarité.

La Russie et la Chine ont renoncé, depuis longtemps, au changement d'horaire pour revenir au temps universel comme la majorité des pays hors Union européenne.

En France, sauf revirement de dernière heure, la fin du changement d'heures serait prévue en 2021 ?!

**Daniel Roucous**

L'impact du changement d'heure au travail

On lira à ce sujet le rapport du Sénat qui date certes de 1996 mais est toujours d'actualité. Il démontre que le système de changement d'heures appliqué en France comporte deux inconvénients :

- il implique une chrono-rupture, c'est-à-dire le fait que le déroulement du temps est perturbé deux fois par an.

Cela a des répercussions sur la santé,

- la situation particulière de notre pays fait que le principe du changement d'heure a été instauré à une époque où l'heure légale était déjà en avance de deux heures sur l'heure solaire TU (temps universel) ! Lire l'historique ci-après.

Pour les salariés en équipe non rémunérés forfaitairement au mois, si l'heure en plus travaillée lors du passage à l'heure d'hiver doit leur être payée comme heure supplémentaire ou repos compensateur (au tarif nuit pour ceux qui travaillent la nuit), l'heure en moins lors du passage à l'heure d'été (à 2 heures il est 3 heures) n'a pas être décomptée du salaire - convention collective de travail n° 30 du 28 mars 1977

Pour les autres salariés, si l'heure supplémentaire d'hiver donne lieu au paiement des heures supplémentaires ou un repos compensateur, l'heure de moins suite au passage à l'heure d'été (fin mars), peut donner lieu à une retenue sur salaire. Tout dépend des accords collectifs ou d'entreprises existants.

N'oublions pas nos amis éleveurs puisque le changement d'heure deux fois par an impacte sur leur animaux qui eux sont branchés sur l'heure solaire. Explications de [web-agri/mais-pourquoi-les-eleveurs-laitiers-se-levent-ils-si-tot](#) ?

N'oublions non plus les enfants surtout ceux qui empruntent les transports scolaires encore plus tôt pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée toujours plus loin.